

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MOSELLE

association

1, rue de la passotte 57070 METZ

inscrite au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Metz
sous les références volume 6 folio n°35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2022

**EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ

EXPERTS COMPTABLES

Cyril MICHEL
Kévin HENRY
Audrey SALAUN

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42
Fax : 03 29 76 37 17

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCO
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Desprès

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50
Fax : 03 29 91 32 79

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA MOSELLE**

Association
1, rue de la passotte 57070 METZ
inscrite au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Metz
sous les références volume 6 folio n°35

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'assemblée générale de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA MOSELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MOSELLE, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

G.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RP

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

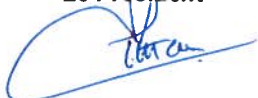
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-Le-Duc, le 30 mars 2023

Pour la S.A.S. FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux comptes

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE LA MOSELLE**

Association
1, rue de la passotte
57070 METZ

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-Le-Duc, le 30 mars 2023

Pour la S.A.S. FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux comptes

Bilan actif

FED DEPART.CHASSEURS DE MOSELLE

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	53 409,53	53 409,52	0,01	0,01
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 030 859,25	268 127,74	762 731,51	762 731,51
Constructions	2 196 728,76	1 262 822,44	933 906,32	933 906,32
Installations techniques, matériel et outillage	118 534,60	95 439,26	23 095,34	23 095,34
Autres immobilisations corporelles	319 251,89	237 762,89	81 489,00	81 489,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	265 564,04		265 564,04	265 564,04
TIAP & autres titres immobilisés	59 081,41		59 081,41	59 081,41
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	200,00
Total I	4 043 629,48	1 917 561,85	2 126 067,63	2 126 067,63
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	15 200,76		15 200,76	15 200,76
Autres créances	6 700,00		6 700,00	6 700,00
Divers				
Valeurs mobilières de placement	387 472,23	8 340,29	379 131,94	379 131,94
Disponibilités	846 116,61		846 116,61	846 116,61
Charges constatées d'avance	78 686,61		78 686,61	78 686,61
Total II	1 334 176,21	8 340,29	1 325 835,92	1 325 835,92
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 377 805,69	1 925 902,14	3 451 903,55	3 451 903,55



Bilan passif

FED DEPART.CHASSEURS DE MOSELLE

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	2 526 999,24	2 526 999,24
Fonds statutaires	2 526 999,24	2 526 999,24
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	117 257,85	117 257,85
Situation nette (sous-total)	2 644 257,09	2 644 257,09
Subventions d'investissement	15 846,32	15 846,32
Total I	2 660 103,41	2 660 103,41
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	143 127,00	143 127,00
Total III	143 127,00	143 127,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	240 467,42	240 467,42
Découverts et concours bancaires	14 731,09	14 731,09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	255 198,51	255 198,51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 541,91	54 541,91
Dettes fiscales et sociales	97 399,03	97 399,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 000,00	10 000,00
Autres dettes	34 661,69	34 661,69
Produits constatés d'avance	196 872,00	196 872,00
Total IV	648 673,14	648 673,14
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 451 903,55	3 451 903,55



CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	728 479	724 983
Ventes de biens et de services	453 501	440 365
Ventes de biens	34 249	26 900
Ventes de prestations services	419 252	413 465
Produits de tiers financeurs	217 113	108 097
Concours publics et subventions d'exploitation	217 113	108 097
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	6 345	29 988
Autres produits	5 017	27 304
Total I	1 410 455	1 330 737
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	98 644	12 857
Autres achats et charges externes	578 113	568 718
Aides financières	32 721	55 115
Impôts, taxes et versements assimilés	20 828	30 467
Salaires et traitements	287 368	304 804
Charges sociales	134 803	135 724
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	131 800	123 813
Dotations aux provisions	16 711	
Autres charges	1 923	3 848
Total II	1 302 913	1 235 347
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	107 543	95 390
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	15 107	11 428
Total III	15 107	11 428
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assilées	3 487	6 155
Total IV	3 487	6 155
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	11 620	5 273
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	119 163	100 663
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 591	11 757
Sur opérations en capital		1 000
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	552	508
Total V	5 143	13 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 387	8 425
Total VI	6 387	8 425
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 244	4 840
Impôts sur les bénéfices (VIII)	661	738
Total des produits (I + III + V)	1 430 706	1 355 430
Total des charges ((III + IV + VI + VII + VIII)	1 313 448	1 250 665
EXCEDENT OU DEFICIT	117 258	104 765
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		



CDR Asso ANC N°2018-06 (CEG)

du 01/07/21
au 30/06/22
12 mois

du 01/07/20
au 30/06/21
12 mois

TOTAL
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
TOTAL



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : FED DEPART.CHASSEURS DE MOSELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 3 451 904 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 117 258 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/12/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

gestion de la chasse sur le département de la moselle

représentation de l'ensemble des chasseurs de moselle auprès des différentes autorités et intervenants dans le domaine cynégétique

formation des chasseurs en vu de l'obtention du permis de chasser

encaissement des différentes contributions et reversement de la quote part auprès des organismes fédéraux et fiscaux

élaboration du cadre de la chasse (schéma cynégétique) en collaboration avec l'ensemble des organismes associatifs et administratifs liés à la préservation de l'équilibre faune flore.

gestion de projets dans le cadre de l'éco-contribution

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

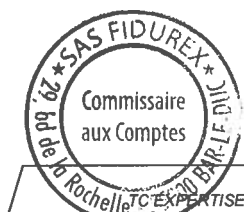
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 410			53 410
Immobilisations incorporelles	53 410			53 410
- Terrains	1 025 559	5 300		1 030 859
- Constructions sur sol propre	1 905 467			1 905 467
- Constructions sur sol d'autrui	24 219			24 219
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	267 043			267 043
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 152	14 382		118 535
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	96 441			96 441
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	218 074	4 736		222 810
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 640 956	24 418		3 665 375
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	287 366			265 564
- Autres titres immobilisés	59 081			59 081
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	346 647			324 845
ACTIF IMMOBILISE	4 041 013	24 418		4 043 629



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		24 418		24 418
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		24 418		24 418
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL CHASSE & TERRITOIRE DE L'EST 57070 METZ	20 000	91 443	100,00	28 483
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL CHASSEURS DE L'EST 57070 METZ	12 000	289 511	26,67	-16 845

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 000	20 000	265 564		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	18 953	18 953			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 410			53 410
Immobilisations incorporelles	53 410			53 410
- Terrains	242 883	25 244		268 128
- Constructions sur sol propre	987 350	45 646		1 043 435
- Constructions sur sol d'autrui	24 219			24 219
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	176 372	18 797		195 168
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 466	3 973		95 439
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	52 633	10 200		62 833
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	157 429	17 501		174 930
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 732 352	121 362		1 864 152
ACTIF IMMOBILISE	1 785 762	121 362		1 917 562



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 366 351 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	265 564		265 564
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	15 201	15 201	
Autres	6 700	6 700	
Charges constatées d'avance	78 687	78 687	
Total	366 351	100 587	265 764

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
BANQUES PROD. A RECEVOIR	2 089
Total	2 089



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	8 340			8 340
Total	8 340			8 340

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	2 422 234		104 765		2 526 999
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves		104 765		104 765	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	104 765	-104 765	117 258		117 258
Situation nette	2 526 999		222 023	104 765	2 644 257
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 331		9 515		15 846
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	2 533 330		231 538	104 765	2 660 103



TC EXPERTISE

19 Boulevard Saint Symphorien 57050 LONGEVILLE LES METZ

Tél. 03 87 69 69 50

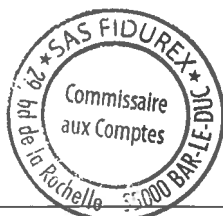
Missions de présentation des comptes annuels (Voir attestation de l'expert-comptable)

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	126 416	16 711			143 127
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	3 300		3 300		
Total	129 716	16 711	3 300		143 127
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 711	3 300		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 648 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 731	14 731		
- à plus de 1 an à l'origine	240 467	19 176	78 479	142 812
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 542	54 542		
Dettes fiscales et sociales	97 399	97 399		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 000	10 000		
Autres dettes (**)	34 662	34 662		
Produits constatés d'avance	196 872	196 872		
Total	648 673	427 382	78 479	142 812

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 18 680

(**) Dont envers les associés

Afin de répondre plus rapidement aux demandes de remboursement des dégâts auprès des agriculteurs, le FONDS a souscrit un prêt de trésorerie à hauteur 1.000.000 d'euros remboursable sur 12 mois, celui-ci était totalement remboursé au 30.06.2022.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS NON PARVENUS	26 428
INTERETS COURUS / EMPRUNT	234
BANQUES INTERETS COURUS	252
CONGES PAYES	28 279
CHARGES SOCIALES/C.PAYES	16 854
ETAT AUTRE CHARGE A PAYER	5 083
AUTRES CHARGES A PAYER	31 720
Total	108 850



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	78 687		
Total	78 687		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	47 552		
BRACELETS DE MARQUAGE	149 320		
Total	196 872		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 800 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		32 356			184 757	217 113
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					552	552
						217 666

les subventions reçues au titre de l'éco-contribution représentent 109 049 euros



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

aucune rémunération n'a été perçue par les membre de la direction.

Engagements financiers

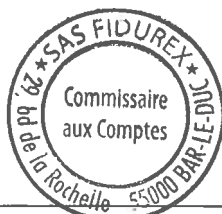
Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>nantissement du compte titres financiers</i>	300 000
Autres engagements donnés	300 000
Total	300 000

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 143 127 euros



Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

